



## Réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2018 Procès verbal de séance

Le quatorze juin deux mil dix huit, salle de la Mairie à 20 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Maire de St Léger des Bois – dans la salle du Conseil.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs F. POQUIN, C. COURAUD, C. BADEAU, M. GRIMAUULT, JM RASOAMANANA, H. MARIONNEAU, A. CORDIER, S. MEDINA, J.Y. PELTIER D. PASDELOUP et Tony FREMONT.

### **Etaient excusés :**

L. NGUERENGOU, qui a donné pouvoir à A. CORDIER  
M. LANDELLE, qui a donné pouvoir à S. MEDINA  
M. BILLOT, qui a donné pouvoir à Hélène MARIONNEAU  
J. QUEQUER qui a donné pouvoir à C. COURAUD  
MN. ROCHEREAU, qui a donné pouvoir à D. PASDELOUP  
P. PLAISANT sans pouvoir  
M. GENITONI sans pouvoir  
V. LEMOINE - démissionnaire

**Secrétaire de séance :** C. COURAUD

**Assistait également à la réunion :** M. Christine JEMIN (DGS)

♦ Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

♦ M. le Maire donne lecture des pouvoirs.

♦ Il propose que la secrétaire de séance soit C. COURAUD

*Adoption à l'unanimité.*

♦ M. le Maire propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Ajouts : ■ 2 dossiers subvention auprès de la CAF

- Recensement 2019 – désignation d'un Elu référent
- Positionnement antenne GRDF
- Tarifs redevance Jardins Familiaux AJC
- Règlement scolaire – cantine

Report : CN – délibération de principe

*Adoption à l'unanimité.*

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la lettre de démission de Monsieur Vincent LEMOINE.

En effet, son surcroît d'activité professionnelle ne lui permet pas de poursuivre ses engagements au niveau de la collectivité.

Un courrier sera adressé au suivant de la liste, à savoir Mme Nathalie LIZAMBARD, pour l'informer que désormais, elle devient membre du Conseil Municipal.

### **I/ ECOLE LES GRANDS CHENES – TRAVAUX SALLE MOTRICITE ET D'ACTIVITES - MOBILIER – Dossier subvention CAF (47-2018)**

*Dossier présenté par M. le Maire*

M. le Maire explique qu'une délibération de principe avait été prise par le Conseil le 13 février dernier pour autoriser M. le Maire à déposer des dossiers de subvention aux divers organismes financeurs.

Il est demandé au Conseil d'ajouter – **au dossier de subvention de la CAF** - à la partie « travaux » estimée à 250 000 € HT (incluant les honoraires d'architecte et autres cabinets de contrôle), la partie « **mobilier** » estimée à 4 000 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

### **II/ ECOLE LES GRANDS CHENES – Matériel informatique- dossier subvention CAF (48-2018)**

*Monsieur le Maire,*

**EXPOSE,**

- que dans le cadre de la modernisation du mode de facturation, et pour occasionner un gain de temps au niveau de la comptabilité, il a été décidé de changer de logiciel et de matériel.
- que l'acquisition porte sur des ordinateurs, des tablettes et douchettes (pour le pointage)
- que le montant total estimé est de 7 165 € HT
- que la subvention sollicitée est de 70 %

**DEMANDE,**

- l'autorisation de déposer un dossier de subvention auprès de la CAF.

*Adoption à l'unanimité.*

M. le Maire profite de ce point, pour annoncer au Conseil le retour des subventions accordées, suite aux dossiers déposés :

- ♦ **Logement d'urgence** : aucune aide
- ♦ **Pistes cyclables** : 35 % DETR (17 500 €) – 10 000 € amende de police – 5 000 € aide parlementaire sénatoriale et en attente de la Région
- ♦ **Restructuration salles de motricité et d'activités à l'école** : 166 000 € (DSIL : Dotation Soutien Investissement Local) – Contrat Métropolitain 57 600 € - CAF et ALM : en attente

Il est rappelé que les aides de la CAF peuvent être sous forme de « subvention » ou de « prêt à taux 0 ».

### **III/ RECENSEMENT 2019 – désignation d'un Elu référent et d'un coordonnateur communal (45-2018)**

*Monsieur le Maire*

**PROPOSE,**

- de désigner en qualité d'Elu référent : **Cyril BADEAU**
- de désigner en qualité de *Coordonnateur Communal* : **Natacha HOUDU**

*Adoption à l'unanimité.*

### **IV/ VOIRIE – Positionnement antenne GRDF (46-2018)**

*Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie*

**EXPOSE,**

- qu'en 2014, le Conseil avait délibéré sur un 1<sup>er</sup> positionnement de cette antenne, or pour des raisons techniques, ce positionnement ne convient pas : pas assez d'altitude.
- après une nouvelle étude, il est proposé de la positionner : « chemin des Gohardières » - sur un poteau électrique – près du stade de football.
- qu'il s'agit d'un coffret support pour relever les données des compteurs GASPAREL

*Adoption à l'unanimité.*

### **V/ URBANISME – Jardins familiaux – Site les Petites Ferrières - Redevance annuelle (49-2018)**

*Madame l'Adjointe, en charge de la vie associative*

**EXPOSE,**

- qu'une convention d'utilisation des jardins familiaux a été signée avec l'association AJC, depuis 2015
- qu'il est fait référence, dans cette convention, au montant de la redevance annuelle due par l'association à la collectivité, pour le site des Ferrières. Aucune délibération n'a été prise à ce jour.

**PROPOSE,**

- de valider les montants suivants :
  - ♦ Parcelle de 200 m<sup>2</sup> : 40 €
  - ♦ Parcelle de 150 m<sup>2</sup> : 35 €
  - ♦ Parcelle de 100 m<sup>2</sup> : 30 €
  - ♦ Parcelle de 75 m<sup>2</sup> : 17,50 €

*Adoption à l'unanimité.*

### **VI/ ECOLE - Restaurant scolaire – modification mode facturation – complément règlement (50-2018)**

*Madame l'Adjointe, en charge de la vie scolaire*

**EXPOSE,**

- que lors du dernier Conseil, le règlement intérieur des divers services périscolaires a été validé.
- qu'il convenait de compléter cette délibération – notamment concernant le mode de règlement de la cantine, à savoir :  
« qu'à compter de la rentrée 2018-2019, le règlement avec les cartes ne sera plus autorisé ».

*Adoption à l'unanimité.*

## **VII/ RH – informations**

*Monsieur le Maire donne quelques informations en lien avec la gestion du personnel :*

▪ **Au service des espaces verts** : suite à l'absence de **Florian BENOIST** (2 semaines en arrêt maladie) – suivies de 2 semaines de congés, il a été fait appel à **Mathieu BERNIER** pour faire face aux nombreuses tâches : espaces verts et aide à l'équipe pour le suivi des manifestations – durée du contrat : **lundi 4 juin au vendredi 13 juillet 2018**

▪ **Au service administratif** :

☞ suite à l'arrêt de **Bérangère FRESNEAU** – arrêt maladie – depuis le 19 avril 2018 – poursuite du contrat de Mme **M. Pascale FORESTIER-PEDEAU** jusqu'au 30 juin 2018 – en attendant le retour de Mme FRESNEAU.

☞ suite à l'arrêt de **Cécile MOTTIN** – arrêt maladie – depuis le 14 mai 2018 – poursuite des recherches pour trouver une personne en CDD de 3 mois – pour couvrir la période jusqu'au retour de Mme MOTTIN, traiter les dossiers « en souffrance » et couvrir la période estivale (congés du personnel permanent).

## **VIII/ RH – Service administratif – prestation service MP'CONSULT (42-2018)**

Monsieur le Maire,

### **EXPOSE que**

▪ suite aux divers arrêts maladie survenus depuis quelques mois – au sein de ce service – il convient de faire appel à un prestataire de service, afin de traiter les dossiers en retard

### **PROPOSE**

▪ de signer une convention avec MP'CONSULT du 1<sup>er</sup> au 20 juillet 2018

*Adoption à l'unanimité.*

## **IX/ - RH – ECOLE -TAP – Contrat animateur Nathalie BENAITEAU (38-2018)**

Monsieur le Maire,

### **EXPOSE que**

▪ le Conseil municipal, en date du 30 juin 2017, avait validé une liste d'animateurs et de prestataires pour assurer l'animation des TAP pour l'année scolaire 2017-2018, avec les conditions horaires et financières.

▪ suite au départ d'une animatrice, il convient de recruter une personne, pour terminer l'année scolaire.

**PROPOSE** au Conseil Municipal :

▪ de recruter **Madame Nathalie BENAITEAU**, à compter du **vendredi 25 mai 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018**, à raison de **3.25 heures** par semaine scolarisée (temps face à l'enfant et temps de préparation inclus)

▪ en qualité d'**Adjoint Animation 2<sup>nd</sup>e classe** – IB 347 – IM 325

*Adoption à l'unanimité.*

## **X/ - TAP et périscolaire – Prestation de services – convention avec PRESTA SPORTS – Laurent BARBOT (39-2018)**

Monsieur le Maire,

### **EXPOSE que**

▪ M. Laurent BARBOT – en qualité de prestataire – a déposé une proposition de planning pour assurer l'animation du périscolaire et en qualité de directeur sur les TAP.

▪ ce planning prendra effet au **lundi 20 août 2018** - pour prendre fin **mi- août 2019 inclus** – sur la base de **26h23/semaine (TAP et périscolaire)** sur les semaines scolarisées – **au taux horaire de 25 €**

- qu'une augmentation hebdomadaire a été souhaitée car les missions demandées à M. BARBOT vont évoluer : notamment concernant le lien « avec les familles » pour l'ensemble des services périscolaires : APS – TAP et cantine, sans oublier une partie « administrative » plus importante : prise en charge des inscriptions du début d'année, pointages des présences ...
- que les heures supplémentaires réalisées par M. Laurent BARBOT – pendant cette période – lui seront payées – sur la base de 25€/heure – et sur justificatifs.

**PROPOSE**

- d'accepter la proposition de M. Laurent BARBOT

*Adoption à l'unanimité.*

**XI/ - VOIRIE – Pistes cyclables – Choix de l'entreprise DURAND (40-2018)**

*Monsieur l'Adjoint – en charge de la voirie,*

**EXPOSE que**

- une consultation a été menée – avec l'appui du technicien de secteur.
- 4 entreprises ont répondu à cette consultation

**PROPOSE**

- à l'appui de l'analyse des offres, de retenir l'entreprise DURAND pour un montant HT de 63 634,50 €.
- d'autoriser M. le Maire ou son Adjoint à la voirie, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce marché.

*Adoption à l'unanimité.*

**XII/ - VOIRIE – Travaux rue des Rochettes – convention avec NEXITY (41-2018)**

*Monsieur le Maire,*

**EXPOSE que**

- dans le cadre des engagements de l'aménageur vis-à-vis de la collectivité, NEXITY doit réaliser des travaux – rue des Rochettes

**PROPOSE**

- d'autoriser NEXITY à engager ces travaux (reprise de la voie et aménagements de place de parking) avant la fin de l'année 2018
- de signer une convention relatant la nature des travaux et les échéances avec l'aménageur.

*Adoption à l'unanimité.*

**XIII/ - URBANISME – ZAC LEGERY – Autorisation transfert aménagements et équipements publics (43-2018)**

*Monsieur l'adjoint à l'urbanisme,*

**EXPOSE que**

- dans le cadre de la convention d'aménagement qui lie la collectivité à l'aménageur NEXITY, ce dernier transfert « les aménagements et équipements publics » à la collectivité, après les avoir réalisés. La collectivité se charge ensuite de les entretenir.
- Cette opération se réaliser début juillet sur le terrain, et ensuite une régularisation chez le notaire.

**PROPOSE**

- d'autoriser M. Le Maire ou son adjoint à signer les documents nécessaires à ce transfert

*Adoption à l'unanimité.*

#### **XIV/ - URBANISME – LE TOULONNET – RESERVES FONCIERES – convention portage ALM pour parcelles 1117 et 1511 (44-2018)**

*Monsieur le Maire,*

##### **EXPOSE que**

▪ La commune de ST LEGER DES BOIS souhaite, signer une convention de portage pour les parcelles non bâties, dans le secteur de la **Déclaration d'Utilité Publique Multisite Habitat**, lieudit « **Les Jardins** », cadastrée section A n° 1117 et A n° 1511 d'une superficie totale de 7 701 m<sup>2</sup>.

▪ La convention a pour objet de faire bénéficier la commune de ST LEGER d'une convention de portage et de gestion par la communauté d'agglomération. Ces parcelles sont acquises par ALM dans le cadre des « réserves foncières », pour le compte de la commune.

**ALM assurera le portage de cette propriété, dans son patrimoine, pour une durée maximum de 10 ans, à compter de la date de prise de possession de ladite parcelle par Angers Loire Métropole.**

▪ à l'issue du portage, la Commune s'engage à affecter cette propriété conformément aux objectifs qui ont motivé l'acquisition, à savoir :

« *Constitution de réserves foncières communales à vocation d'habitat en vue de la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat sur le territoire du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal* ».

▪ l'engagement financier est rappelé dans la convention, à savoir les *frais financiers* (environ 2 % de l'acquisition) et les *frais de gestion* (environ 0,3 %).

▪ exceptionnellement, pour ces parcelles, dans un 1<sup>er</sup> temps, uniquement convention de portage, et **à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 : convention de gestion**

*Adoption à l'unanimité.*

Suite à ce vote, plusieurs échanges :

→ coût de portage annuel pour ces 5 ou 6 parcelles du Toulonnet : environ 1 000 € par an

→ quel est le devenir de ces terrains ? la précédente municipalité avait envisagé de poursuivre des constructions, dans la mesure où les réseaux étaient arrivés en limite de propriété. Suite à des études, il semblerait qu'une partie soit en zone humide ..

#### **XV/ - Approbation du PROCES-VERBAL de la séance précédente**

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal et demande si certains souhaitent s'exprimer au préalable.

*Approbation du procès-verbal à l'unanimité.*

#### **XVI/ - Décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article L 2122-22**

Rien à signaler

#### **XVI/ - Rapports des diverses commissions municipales.**

##### **① Mme COURAUD – vie scolaire, vie associative et enfance**

- Retour sur l'analyse des questionnaires « qualité des services périscolaires » : APS – TAP et cantine  
Dépouillement réalisé par des Elus et des représentants de parents

Analyse réalisée par Emilie BESLANT du CSI – pour sa neutralité.

Bilan dans l'ensemble assez satisfaisant

162 questionnaires distribués / 63 retours

Activité TAP :

*Les satisfactions :* encadrement / sieste pour les petits / activité le vendredi après-midi / choix des activités

*Les points d'amélioration :* professionnalisme pour certains / affichage du programme / prix trop élevé

Restauration scolaire :

*Les satisfactions :* encadrement / affichage des menus / qualité et variété de l'alimentation

*Les points d'amélioration :* certaines propos / affichage des menus / davantage de sérénité pendant les repas / bruit / durée des repas trop courte.

APS (garderie) :

*Les satisfactions :* organisation / variété des jeux / environnement extérieur / goûter de qualité /

*Les points d'amélioration :* bruit le soir / fatigue du soir / les accès dans l'école / journées trop longues / ennui le matin / goûter en quantité insuffisante

Etude :

*Les satisfactions :* encadrement par une enseignante / organisation

*Le point d'amélioration :* bruit

Désormais, mise en place d'une commission « extra-scolaire » avec des parents délégués, des Elus, Laurent BARBOT, Stéphanie DAVID et M. Christine JEMIN (DGS).

Le retour sera fait lors de la réunion publique du 19 juin.

- Réunion de pré-rentrée avec les nouvelles familles de l'école ou les familles d'enfant entrant en maternelle, pour distribution des dossiers d'inscriptions aux services périscolaires et explication du nouveau règlement.
- Réunion publique du 19 juin – points à aborder : travaux agrandissement du périscolaire avec la phase « déménagement » / nouveaux horaires / recrutement des animateurs.
- Présence – avec certains adjoints délégués – aux rencontres et AG des associations : volley / musique / théâtre.
- Bilan des activités dans le cadre des animations avec le CSI, en faveur des jeunes avec St Jean et St Martin
- Investissement intéressant des Jeunes PAJ lors de la fête de l'environnement pour la mise en place d'un projet d'une journée au « Puy Du Fou » pour les familles de la commune.
- Réunions avec les Elus et DGS des 2 communes pour les futurs organigrammes du pôle scolaire dans le cadre de la commune nouvelle. Présentation aux agents le 4 juillet prochain.
- Présence au Conseil d'Ecole. A la rentrée : 233 élèves inscrits, soit ouverture d'une nouvelle classe. Présentation des 2 nouvelles enseignantes : remplaçante de Catherine (départ en retraite) et une nouvelle enseignante pour la nouvelle classe.
- AG du basket en 2 temps : fin de la structure « SLMB » : objectifs atteints / début de la nouvelle entité « LMB » : Lamboisières Martin Basket, avec une co-présidence. Un conseil d'administration de 17 personnes – Environ 435 licenciés.
- Présence à la Fête du Tennis.
- 2 exercices « alertes attentats » à l'école et sur le temps périscolaire TAP dans le cadre du PPMS.

#### ② M. BADEAU – urbanisme, entreprises, agriculture et patrimoine

- Logement d'urgence – travaux presque terminés. Prévoir une inauguration du local.  
Nom de l'association : « Linières en Anjou ». M. GRIMAULT voit avec l'association, à quelle date le local sera mis à disposition, en lien avec le 115.  
Prévoir une convention d'occupation

- Rencontre avec ALM – service gestion des déchets : points TEOM au Parc de l’Atlantique et aux Essarts
- Prise de connaissance de la liste des travaux demandés par les enseignantes. Tout ne pourra pas être réalisé, pour 3 raisons : le temps réservé pour ces travaux, le budget et les futurs travaux du périscolaire
- Commission d’Appels d’Offres pour les travaux du périscolaire : le 31 juillet
- Eclairage de Noël – choix du CME – négociation avec l’entreprise BLACHERE : 50 % du prix pour un matériel déjà utilisé. Installé rue du Brossais et le début de la rue des Ferrières
- Commande de l’alarme PPMS pour l’école. Installation cet été
- Rencontre avec le personnel technique des 2 communes + les 2 homologues Elus de St Jean + le RST de St Jean et les 2 DGS : vendredi 22 juin de 15h à 16h - pour présentation des futurs organigrammes.
- Livraison des tables et chaises pour la halle de tennis

### ③ Mme GRIMAULT – affaires sociales – aînés – solidarité et lien social

- Logement d’urgence :  
Une inauguration avec l’association « Accueil en Linières », les services techniques des 3 communes, le 115 et les élus sera organisée. Elle reprend contact avec la responsable de l’association.
- Présente au Challenge Seniors organisé par le CSI à St Jean, avec la présence des EHAPD de Savennières et la Possonnière.  
L’an prochain, cette manifestation se déroulera à St Léger.
- Prise de contact avec le SCO : Escrime – handisport  
Salle de sports disponible un vendredi début octobre.  
En dehors de l’ouverture de la saison culturelle.

### ④ M. RASOAMANANA- communication – finances

- Préparation de l’AL prochain
- Travail sur le nom de la commune nouvelle

### ⑤ Mme MARIONNEAU – culture – environnement et patrimoine culturel

- Bilan de la Fête de l’Environnement
- Préparation Fête de la Musique le vendredi 22 juin : organisation sur l’esplanade de la Coudre, réunion avec les associations réalisée, chorale sur le site : faire sécuriser le site (bloquer les voies avec les camions).

### XVII/ - / Informations transmises par M. le Maire

- Rencontre avec M. et Mme TOUPIN afin d’envisager certains échanges de terrain et la démolition de bâtiments pour préparer l’aménagement de l’esplanade.
- Journée « recrutement » réalisé par SoGiphar – le 7 juin – salle de la Calebasse – en lien avec ALDEV, Pôle Emploi et leurs services Ressources Humaines. Présentation des divers postes et ensuite entretiens individuels (43 réalisés). Une 2<sup>nd</sup>e session sera organisée sur St Jean, probablement en septembre.
- Participation à une patrouille avec la gendarmerie dans le cadre des relations « Elus – gendarmerie »
- Séminaire départemental en lien avec la sécurité afin de connaître les attentes des Elus, pour pouvoir travailler « en confiance »



- M. Le Maire précise sa grande satisfaction à l'égard des forces de gendarmerie et apprécie les liens de confiance et d'efficacité entretenus.
- Commune nouvelle : travail en lien avec les Adjoints « référents » - les 2 Maires et 2 DGS sur les futurs organigrammes, et notamment actuellement sur ceux du pôle scolaire.  
Présentation aux agents le mercredi 4 juillet à 9h30
- Commune nouvelle : le nouveau nom ?  
Les administrés avaient été consultés la 1<sup>ère</sup> fois. Ils le seront également dans les prochains mois.  
La commission « communication » des 2 communes va ressortir 3 ou 4 noms, qui seront proposés au vote de la population les 21 et 22 septembre 2018.  
Le dépouillement se fera le 24 septembre, lors d'une réunion publique.

**Date du prochain CONSEIL MUNICIPAL :**

**MERCREDI 4 JUILLET 2018 à 20 H**

**Séance levée à 21h45**

La Secrétaire de séance,

Christelle COURAUD

  


Le Maire,

Franck POQUIN

  
